



Mise en place d'une démarche d'éco-conception des présentoirs de produits de beauté des magasins Sephora

- Produire autrement
- Île-de-France

Pourquoi agir ?

Fondée en France en 1973, Sephora est l'un des leaders mondiaux de la distribution de produits de beauté. Rachetée par le groupe LVMH en 1997, la chaîne compte aujourd'hui plus de 2000 points de vente à travers le monde.

En 2012, le programme LIFE (LVMH Indicators For Environment) a été créé dans le but de renforcer l'intégration des impacts environnementaux dans les processus managériaux, faciliter le développement de nouveaux outils de pilotage et tenir compte des évolutions et des pratiques innovantes du Groupe. Le programme s'articule autour de neuf dimensions clés allant de la conception environnementale des produits à la capacité à traiter les questions des clients.

Depuis juin 2014, le programme LIFE est intégré au plan stratégique de chaque filiale par le Comité de Direction. Sa mise en œuvre a été l'occasion pour Sephora de définir 4 axes d'actions prioritaires en faveur de l'environnement. Parmi ceux-ci, le choix de l'éco-conception.

Le département merchandising s'engage alors dans un processus d'éco-conception du meuble de présentation des produits de beauté de la marque Sephora, présent dans l'ensemble de ses magasins.

Le projet a été accompagné par la Direction régionale Île-de-France de l'ADEME.



Organisme

Sephora

Partenaires

Direction régionale Île-de-France de l'ADEME

Coût

- Coût total : 16 110 € HT
- Aide ADEME : 8 055€ HT

Bilan en chiffres

- Réduction de 30% de la masse acier du meuble,
- Réduction de 4% de la puissance électrique du rétro-éclairage,
- Economie de 230 t eq CO₂ pour le déploiement d'environ 1000 mètres linéaires de meuble à horizon 2017,
- Pas de surcoût pour la réalisation du meuble.

Date de lancement

Août 2014

Exemples à suivre et opérations exemplaires téléchargeables sur le site de l'ADEME (ademe.fr et ile-de-france.ademe.fr)

Enseignements :

M. Gérald Townsend, Responsable Environnement chez Sephora :

« Grâce aux réactivités conjointes de notre expert ACV et de notre direction merchandising, nous avons pu rapidement diagnostiquer les impacts de notre meuble Make-Up. Grâce à l'ingéniosité de notre fournisseur, nous avons pu tester et valider un meuble qui répond en tout point à nos exigences techniques et esthétiques tout en réduisant sensiblement nos impacts environnementaux. Nous sommes donc très confiants quant au déploiement de la démarche dans tous nos projets de développement. »



Prototypes du magasin Sephora des Champs Elysées
Crédit photo : Sephora

POUR EN SAVOIR PLUS

- Le site internet de l'ADEME : www.ademe.fr
- Le site de l'ADEME en Île-de-France : www.ile-de-france.ademe.fr
- Le site de Sephora : www.sephora.fr

CONTACTS

- Sephora
environnement@sephora.fr
- Direction régionale Île-de-France de l'ADEME
Tél : 01 49 01 45 47
ademe.ile-de-france@ademe.fr

Présentation et résultats

L'enjeu du projet consistait à identifier les aspects et impacts environnementaux du meuble-présentoir pour en tirer des pistes d'éco-conception, et en étudier la faisabilité technico-économique en lien étroit avec les fournisseurs, pour une réalisation à grande échelle.

Le projet s'est déroulé d'août 2014 à juin 2015 et s'est articulé autour de 3 étapes clés. Pour garantir l'efficacité de la démarche et la réduction des impacts environnementaux du meuble, une méthodologie a été mise en place. Elle combine des compétences complémentaires mais souvent dissociées : l'ingénierie environnementale (évaluation des impacts à travers l'Analyse de Cycle de Vie - ACV) et le design industriel (créativité, ergonomie, conception, style).

Focus

L'analyse ACV a révélé que 2 principaux éléments contribuaient pour 57% et 92% des impacts environnementaux du présentoir : la structure acier du meuble et la puissance électrique de son système de rétro-éclairage. Au final, le travail engagé permet de réduire de 30% la masse acier du meuble et de 4% la consommation électrique liée au rétro-éclairage, le tout sans surcoût. Le déploiement de 1000 mètres linéaires de meubles dans ses magasins permettra à Sephora de réaliser une économie de 230 tonnes d'équivalent CO₂ d'ici 2017.

Facteurs de reproductibilité

Les principaux critères facilitant la reproductibilité de l'opération dans les meilleures conditions sont l'implication de l'ensemble des acteurs : départements internes, fournisseurs, experts éco-conception et accompagnateur ADEME ; et la clarté de la méthode : en effet, seules quelques personnes ressources suffisent à mobiliser les données nécessaires à la bonne réalisation du projet.